



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

SAINT-LUDGER, LE 14 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 14 mai 2019 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-05-140

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 14 mai 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 9 avril, 15 avril et 7 mai 2019
5. Activités de fonctionnement au 10 mai 2019 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 10 mai 2019 :
 - 6.1 Distribution LPB – Facture # 503312
 - 6.2 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 331455
 - 6.3 RSR Environnement – Facture # 60390
 - 6.4 R Paré Excavation – Factures # 29876 et # 29899
 - 6.5 Adoption
7. Administration :
 - 7.1 Bureau municipal :
 - 7.1.1 Refaire la toiture
 - 7.1.2 Achat d'un chauffe-eau
 - 7.2 Maison de la famille du Granit – Prêts de salle
 - 7.3 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats
 - 7.4 Demande de remboursement suite à une révocation de l'enregistrement d'une exploitation agricole – Yvette Proteau
 - 7.5 IBE – Modification de son horaire de travail
 - 7.6 Règlement 67-2003 – Avis de refinancement
 - 7.7 Achat de bacs roulants
8. Voirie :
 - 8.1 Pavage du Rang 9 (de la Route 204 à la rue Industrielle) – Étude et décision
 - 8.2 Achat de ponceaux

- 8.3 Achat de bois pour réparation d'un pont
- 8.4 Aide et conducteur de camion – Embauche
- 9. Eau potable
- 10. Eaux usées :
 - 10.1 Nettoyage trappes sable, sanitaire + pluvial – Étude et décision
 - 10.2 Achat d'un appareil pour calculer le PH
 - 10.3 PPP – Réparation d'une pompe
- 11. Service incendie
- 12. Sécurité civile :
 - 12.1 Formation concernant le plan de mesures d'urgence
 - 12.2 Programme d'aide financière Agence 911 – Offre de Priorité StratJ
- 13. Inventaires :
 - 13.1 Usine d'épuration
 - 13.2 Service incendie
- 14. Renouvellement entente matière organique 2019
- 15. Déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique
- 16. Urbanisme :
 - 16.1 Modification du règlement de zonage
 - 16.2 Conseil consultatif d'urbanisme – Nomination
- 17. OTJ :
 - 17.1 Refaire toiture avant du bâtiment, de la section bar et de la cantine
 - 17.2 Règlement général d'activités dans le cadre de l'OTJ – Avis de motion et présentation du projet de règlement
 - 17.3 Emploi Été Canada – Aide financière accordée
 - 17.4 Achat de paillis pour jeux d'enfants et sable pour terrains volley-ball
 - 17.5 Comité des nouveaux arrivants – Location petite salle
- 18. Demandes d'aide financière :
 - 18.1 Gala Méritas Polyvalente Bélanger
 - 18.2 Lynx de Haute Beauce Atome BB – Coupe Dodge
 - 18.3 Entente entre la Coopérative du Club de golf du lac Mégantic et la Municipalité de Saint-Ludger
 - 18.4 Chevaliers de Colomb – Brunch du 2 juin 2019
 - 18.5 Maison du Granit – Centre d'interprétation de l'histoire et de l'industrie
 - 18.6 L'Ensoleillée – Conférence d'Étienne Boulay
- 19. Lot 3 740 933 (rue Saint-Charles) – Empiètement dans l'emprise municipale
- 20. Varia
- 21. Dépôt de documents pour information
- 22. Répertoire du courrier reçu au 10 mai 2019
- 23. Période de questions de l'assistance.
- 24. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l'assistance.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 AVRIL, 15 AVRIL ET 7 MAI 2019

Résolution 2019-05-141

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2019-05-142

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2019 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2019-05-143

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2019 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 10 MAI 2019 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 10 mai 2019 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

Virements de crédits effectués au 30 avril 2019

N° de poste	Description	débit	crédit
<i>Enlèvement de neige</i>			
02-330-00-515	Location - matériel et véhicules	616.00 \$ +	
02-330-00-681	Services publics - Électricité - Garage	158.00 \$ +	
02-330-00-965	Immatriculations des véhicules		774.00 \$ -

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 10 MAI 2019 :

6.1 Distribution LPB – Facture # 503312

Résolution 2019-05-144

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 503312 de Distribution LPB au montant de 674.96 \$, taxes en sus, pour l'achat de 2 pneus 11R22.5 Goodrich et 2 carcasses Radial pour l'Inter 2003 ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-12-526 *Ent. et rép. – Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 331455

Résolution 2019-05-145

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 830.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-330-14-526 *Ent. et rép. – Pépîne JohnDeere 2011 (n° 14)* au poste budgétaire 02-330-12-526 *Ent. et rép. – Inter 2003 (n° 12)* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 331455 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au montant de 1 225.00 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un ordinateur pour l'Inter 2003 ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-12-526 *Ent. et rép. – Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 RSR Environnement – Facture # 60390

Résolution 2019-05-146

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 60390 de RSR Environnement au montant de 1 328.25 \$, taxes en sus, pour déboucher 2 regards ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-522 *Travaux contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.4 R Paré Excavation – Factures # 29876 et # 29899

Résolution 2019-05-147

ATTENDU que, sur la facture # 29899, le prix facturé par R Paré Excavation pour la fourniture des matériaux granulaires livrés ne correspond pas à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat de matériaux granulaires 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 29876 de R Paré Excavation au montant de 675.00 \$, taxes en sus, pour le nettoyage du ruisseau Ludgine ;

QUE le Conseil municipal demande à l'administration municipale de corriger la facture # 29899 de R Paré Excavation afin que le prix livré du concassé 0-3/4 soit à 10.69 \$/tonne, tel que soumissionné par l'entrepreneur ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 29899 corrigée de R Paré Excavation totalisant 6 170.47 \$, taxes en sus, pour la four-

niture des matériaux granulaires pour la réparation des chemins suite aux pluies abondantes d'avril ;

QUE ces factures soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules* et 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.5 Adoption

Résolution 2019-05-148

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 109 653.08 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR AVRIL 2019

Élus municipaux	2 850.01 \$
Employés municipaux	12 685.65 \$
Pompiers volontaires	1 213.57 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 459.21 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 416.60 \$
CSST	355.13 \$
RVER (Part employé)	397.21 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : AVRIL 2019	25 377.38 \$

CHÈQUES ÉMIS AVRIL 2019

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 172.24 \$
A.D.M.Q.	420.81 \$
BELL MOBILITÉ INC.	121.74 \$
CNESST	182.26 \$
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL	713.62 \$
Fernand Dufresne Inc.	335.15 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	324.44 \$
Hydro-Québec	5 252.06 \$
Jean Théberge	141.06 \$
Petite Caisse	182.95 \$
R. Paré Excavation Inc	3 322.78 \$
Sogetel Inc	658.36 \$
THÉRÈSE LACHANCE	27.09 \$
Vincent Morin	172.00 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : AVRIL 2019	18 026.56 \$

COMPTES À PAYER AVRIL 2019

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 172.24 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	71.97 \$
Bell Gaz Ltée	317.69 \$

C.M.P. Mayer Inc	28 936.63 \$
Canada Post Corporation	128.78 \$
Cherbourg	21.67 \$
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	100.00 \$
Constructions S.M. de Beauce	1 149.75 \$
DICOM EXPRESS	175.76 \$
Englobe Corp.	765.16 \$
ENVIRONEX	283.99 \$
Équipement de bureau Demers Inc	786.51 \$
Essor Assurances Inc	266.15 \$
Fernand Dufresne Inc.	382.03 \$
Formules Municipales	300.72 \$
Hydro-Québec	781.64 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	728.39 \$
Les Éditions Juridiques FD	134.01 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	129.66 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	4 031.80 \$
Les Pompes R. Fontaine	4 634.18 \$
Les Services EXP Inc	2 280.82 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	2 440.35 \$
Philippe Mercier Inc	111.99 \$
PJB INDUSTRIES INC	1 396.95 \$
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	2 841.42 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	137.42 \$
SEAO-CONSTRUCTO	3.82 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	4 784.64 \$
Solutions GA	1 599.15 \$
Valoris	248.22 \$
Visa Desjardins	2.00 \$
YVAN MATHIEU (EPUMATH)	104.63 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : AVRIL 2019	66 250.14 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : AVRIL 2019</u>	<u>109 653.08 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. **ADMINISTRATION :**

7.1 **Bureau municipal :**

7.1.1 **Refaire la toiture**

Résolution 2019-05-149

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle est conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
 ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 800.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-01-724 *Camion (pick-up)* au poste budgétaire 02-702-20-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains* ;

QU'un virement de crédit de 1 000.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-702-20-527 *Entretien et réparation – Ameublement* au poste budgétaire 02-702-20-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains* ;

QUE le contrat de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville soit confié à Construction Daudry Inc. au montant de 18 577.73 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-20-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.1.2 Achat d'un chauffe-eau

Résolution 2019-05-150

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 400.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-01-726 *Administration – Logiciels* au poste budgétaire 02-702-20-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un chauffe-eau de 40 gallons chez Ludger Magasin Général ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-20-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 Maison de la famille du Granit – Prêts de salle

Résolution 2019-05-151

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte de prêter les locaux nécessaires à la réalisation des activités offertes gratuitement aux familles de notre communauté par la Maison de la Famille du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats

Résolution 2019-05-152

ATTENDU que le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} septembre 2017 ;

ATTENDU que, suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournis-

seur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande des soumissions publiques ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.4 Demande de remboursement suite à une révocation de l'enregistrement d'une exploitation agricole – Yvette Proteau

Résolution 2019-05-153

ATTENDU que madame Yvette Proteau s'est vue facturer une taxe Ordures – Agricole 2019 sur son compte de taxes pour sa propriété – Lot 5 418 454 (matricule 8366 90 2927);

CONSIDÉRANT que madame Proteau nous a remis une lettre du MAPAQ confirmant la révocation de l'enregistrement de son exploitation agricole en date du 16 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE l'administration soit autorisée à émettre un crédit de 262,50 \$ au compte de taxes de madame Yvette Proteau, propriétaire du lot 5 418 454 (Rang 2), correspondant à la taxe Ordures – Agricole 2019 ;

QUE la taxe Ordures – Agricole soit enlevée sur le lot 5 418 454 (matricule 8366 90 2927) tant et aussi longtemps que cette propriété ne redevienne une exploitation agricole enregistrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.5 IBE – Modification de son horaire de travail

Résolution 2019-05-154

ATTENDU que l'horaire de travail de l'inspecteur en bâtiment et environnement (IBE) au service de la Municipalité de Saint-Ludger est fixé à une journée de 8 heures par semaine, soit le jeudi ;

ATTENDU qu'en décembre dernier, lors du dépôt de son rapport annuel, l'IBE a souligné la charge de travail qu'il avait à faire et les dossiers qu'il ne pouvait traiter faute de temps ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Robert accepterait de libérer l'IBE à raison de 4 heures aux 2 semaines à compter 6 juin jusqu'au 29

septembre 2019, dans la mesure où la situation ne nuit pas aux dossiers devant être traités chez eux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution ;

QUE le contrat de travail de monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement, soit modifié afin de permettre à monsieur Boulet d'avoir un horaire de travail pouvant atteindre 12 heures aux 2 semaines, et ce, à compter du 6 juin jusqu'au 29 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.6 Règlement 67-2003 – Avis de refinancement

Le Conseil municipal désire aller en financement pour le règlement n° 67-2003.

7.7 Achat de bacs roulants

Résolution 2019-05-155

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 10 bacs roulants charcoals et 7 bacs roulants bleus de marque IPL soit effectué chez Services Sanitaires Denis Fortier au montant de 90 \$ l'unité, taxes en sus, incluant la livraison, et tels que décrits à la soumission reçue le 7 mai 2019 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-451-00-725 *Achat de bacs à ordure*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. VOIRIE :

8.1 Pavage du Rang 9 (de la Route 204 à la rue Industrielle) – Étude et décision

Résolution 2019-05-156

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres sur invitation pour le pavage du Rang 9 (de la Route 204 à la rue Industrielle) ;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissions s'avèrent conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le contrat de pavage du Rang 9 (de la Route 204 à la rue Industrielle) soit confié au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Pavage Estrie Beauce au coût forfaitaire de 21 988 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 – *Entretien et réparation – Asphaltage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Achat de ponceaux

Résolution 2019-05-157

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE l'achat de ponceaux et manchons suivants soit autorisé chez Ludger Magasin Général aux quantités et coûts suivants, et tels que décrits à la soumission reçue le 8 mai 2019 :

<input checked="" type="checkbox"/> 1 manchon fendu SF 750MM (30")	74.30 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 3 manchons fendus SF 600MM (24")	46.52 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 3 manchons fendus SF 450MM (18")	22.47 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 36 mètres de ponceau R320 N/P 600MM-24" 6M	91.71 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 18 mètres de ponceau R320 N/P 450MM-18" 6M	54.85 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 9 mètres de ponceau R320 N/P 450MM-18" 9M	54.86 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 6 mètres de ponceau R320 N/P 750MM-30" 6M	132.79 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 9 mètres de ponceau R320 N/P 750MM-30" 9M	132.79 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> Transport INCLUS	

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-06-721 – *Achat nouveaux ponceaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Achat de bois pour réparation d'un pont

Résolution 2019-05-158

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 30 morceaux de bois traité MTQ 4" x 8" x 12' soit autorisé chez Canac au coût unitaire de 48.95 \$, taxes en sus, en plus d'un frais de transport 55.00 \$, taxes en sus;

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-521 *Entretien/réparation – rangs, rues, trottoirs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Aide et conducteur de camion – Embauche

Résolution 2019-05-159

CONSIDÉRANT le retard pris par les employés municipaux sur les travaux de préparation des équipements pour la période estivale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE madame Hélène Beaudoin soit embauchée temporairement à titre de journalière à la voirie afin d'aider le journalier/opérateur en déneigement sur la préparation des équipements en vue de la période estivale et pour la conduite d'un camion lors du reprofilage des chemins municipaux selon les besoins de l'inspecteur municipal.

9. EAU POTABLE

Aucun dossier.

10. EAUX USÉES :

10.1 Nettoyage des trappes sable, sanitaire + pluvial – Demande de soumissions

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

10.2 Achat d'un appareil pour calculer le PH

Résolution 2019-05-160

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des fournitures suivantes chez Veolia selon la soumission reçue le 24 avril 2019 :

- 1 analyseur de PH	136.25 \$ + tx
- 1 ensemble de tampons	52.38 \$ + tx
- 1 solution de remisage (500 ml)	65.63 \$ + tx

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-640 *Pièces et accessoires – Épuration.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.3 PPP – Réparation d'une pompe

Résolution 2019-05-161

ATTENDU qu'une des pompes Fontainebleue 15 Hp du poste de pompage principal est brisée et doit être réparée;

ATTENDU la proposition faite par Les Pompes R. Fontaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise Les Pompes R. Fontaine à procéder à la réparation de la pompe Fontainebleue 15 HP au montant de 4 540.31 \$, taxes en sus, et telle que décrite à la soumission reçue le 19 avril 2019 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-640 *Pièces et accessoires – Épuration.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. SERVICE INCENDIE

Aucun dossier.

12. SÉCURITÉ CIVILE :

12.1 Formation concernant le plan de mesures d'urgence

Résolution 2019-05-162

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger s'est jointe au regroupement de municipalités pour l'uniformisation des plans de mesures d'urgence faits par la firme Priorité StraTJ ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a obtenu une aide financière du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres (volet 1) incluant, entre autres, la formation des élus, 2 simulations/exercices de table pour l'organisation municipale de la sécurité civile et des formations spécialisées pour les missions et le coordonnateur ;

ATTENDU que ces formations ont lieu les jours de semaine seulement, que certains bénévoles travaillant à temps plein doivent prendre une journée de congé pour assister à ces formations et que le tout pourrait engendrer des coûts supplémentaires à la Municipalité afin que ces bénévoles assistent aux formations données sur semaine ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal demande à Priorité StraTJ d'avoir des formations de fin de semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12.2 Programme d'aide financière Agence 911 – Offre de Priorité StraTJ

Résolution 2019-05-163

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a déposé des demandes d'aide financière au Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres (volet 1 et volet 2) ;

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a confirmé le versement de l'aide financière (Volet 1 – 4 500 \$, volet 2 – 10 000 \$ + bonification action commune de 2 000 \$) ;

ATTENDU l'offre de services déposée par Priorité StraTJ ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE l'offre de services déposée par Priorité StraTJ soit acceptée ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger l'offre de services de Priorité StraTJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. INVENTAIRES :

13.1 Usine d'épuration

L'inventaire de l'usine d'épuration est déposé au Conseil par la directrice générale.

13.2 Service incendie

L'inventaire du service incendie est déposé au Conseil par la directrice générale.

14. RENOUELEMENT ENTENTE MATIÈRE ORGANIQUE 2019

Résolution 2019-05-164

ATTENDU que la MRC du Granit a octroyé un contrat à l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier pour la collecte et le transport des matières organiques des municipalités d'Audet, Lac-Drolet, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien et Stornoway ;

ATTENDU que l'obtention d'un contrat pour le traitement de ces matières est de la responsabilité de la municipalité ;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'associer à un site de traitement pour assurer la valorisation des matières organiques ;

ATTENDU Valoris a fait parvenir une proposition d'entente à la municipalité pour le traitement de ces matières ;

ATTENDU que cette offre intéresse notre municipalité et que, combiné aux frais de collecte et transport, est l'offre la plus avantageuse qui nous est offerte ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

D'aviser Valoris de notre acceptation de leur offre pour la valorisation des matières organiques de notre territoire ;

De prendre entente avec Valoris pour permettre, à titre de municipalité cliente, la valorisation de nos matières organiques pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, et ce, aux conditions suivantes :

- 60.69 \$ la tonne plus taxes et redevances exigées par le gouvernement, si applicable ;
- Par la suite, pour la durée restante de l'entente, le tarif sera ajusté annuellement, si requis par Valoris ;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. DÉCLARATION UNIVERSELLE CITOYENNE D'URGENCE CLIMATIQUE

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

16. URBANISME :

16.1 Modification du règlement de zonage

Résolution 2019-05-165

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger mandate le service d'aménagement de la MRC du Granit pour procéder à la modification de son règlement de zonage afin de permettre une superficie de plancher à 45 m² en zone REC-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.2 Conseil consultatif d'urbanisme – Nomination

Résolution 2019-05-166

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE monsieur Jacquelin Veilleux soit nommé pour siéger au Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. OTJ :

17.1 Refaire toiture avant du bâtiment, de la section bar et de la cantine

Résolution 2019-05-167

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres sur invitation pour la réfection de la partie avant du bâtiment de l'OTJ incluant la section bar et la cantine ;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle est conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le contrat de réfection de la partie avant du bâtiment de l'OTJ incluant la section bar et la cantine soit confié à Construction Daudry Inc. au montant de 17 552.22 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.2 Règlement général d'activités dans le cadre de l'OTJ – Avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion 2019-160

Le conseiller Bernard Rodrigue donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement général d'activités dans le cadre de l'OTJ.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

17.3 Emploi Été Canada – Aide financière accordée

Emploi d'été Canada nous confirme une aide financière pouvant atteindre 3 837.50 \$ pour 3 postes d'animateurs au Service d'animation estivale.

17.4 Achat de paillis pour jeux d'enfants et sable pour terrains de volley-ball

Résolution 2019-05-168

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'achat de voyage de paillis nécessaire pour les jeux d'enfants et à l'achat de sable pour les terrains de volley-ball ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-523 – *Entretien et réparation – Terrain OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.5 Comité des nouveaux arrivants – Location petite salle

Résolution 2019-05-169

ATTENDU que madame Germaine Roy a procédé à la location de la petite salle le 5 mai dernier au coût de 50.00 \$ afin de fêter l'arrivée de la famille d'un nouvel arrivant ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a accepté que le Comité pour les nouveaux arrivants utilise la petite salle de l'OTJ lors de leurs réunions ou rencontres avec les nouveaux arrivants ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE l'administration municipale soit autorisée à procéder au remboursement du montant de 50.00 \$ versé par madame Germaine Roy pour la location de la petite salle le 5 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

18.1 Gala Méritas Polyvalente Bélanger

Résolution 2019-05-170

ATTENDU qu'à la fin de chaque année scolaire, la Polyvalente Bélanger honore ses élèves qui se sont démarqués par la remise de certificats et de bourses lors du Gala Méritas 2019 qui se tiendra le 28 mai prochain ;

ATTENDU que madame Véronique Destrijker, responsable, s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin obtenir des commandites qui leur permettrait de remettre davantage de prix lors de ce gala ;

CONSIDÉRANT que la Corporation Ludgéroise de Développement remet annuellement des bourses d'études aux finissants résidents sur le territoire de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande de madame Véronique Des-
trijker, responsable du Gala Méritas 2019 de la Polyvalente Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.2 Lynx de Haute Beauce Atome BB – Coupe Dodge

Résolution 2019-05-171

ATTENDU que l'équipe des Lynx de Haute-Beauce Atome BB a représenté la région Québec-Chaudière Appalaches à la 42^e édition des Championnats provinciaux de Hockey masculin (Coupe Dodge) qui s'est tenue du 17 au 21 avril dernier à St-Hyacinthe ;

ATTENDU qu'un jeune de Saint-Ludger est membre de ce club sportif ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'une somme de 35.00 \$ soit versée au club de hockey Les Lynx de Haute-Beauce Atome BB pour l'année 2018-2019 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.3 Entente entre la Coopérative du Club de golf du lac Mégantic et la Municipalité de Saint-Ludger

Résolution 2019-05-172

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a accepté de participer au projet enseigne et marqueur de départ pour les années 2018 à 2021 inclusivement, soit pour une durée de 4 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 500.00 \$ soit fait à l'ordre du Club de Golf du lac Mégantic portant la mention « contribution financière 2019 » ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.4 Chevaliers de Colomb – Brunch du 2 juin 2019

Résolution 2019-05-173

ATTENDU que le club des Chevaliers de Colomb de Saint-Ludger organise un déjeuner le 2 juin prochain à l'OTJ de Saint-Ludger auquel toute la population est invitée ;

ATTENDU que le club des Chevaliers de Colomb s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une commandite pour ce déjeuner ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accorde la location de la grande salle et de la cuisine sans frais au club des Chevaliers de Colomb pour leur déjeuner du 2 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.5 Maison du Granit – Centre d'interprétation de l'histoire et de l'industrie

Résolution 2019-05-174

ATTENDU que le Conseil d'administration de la Maison du Granit s'est donné comme mandat 2019 de modifier sa mission et ainsi créer une vitrine culturelle, économique, écologique, récréative et sportive qui se définit avec l'ajout d'une terrasse couverte, la réouverture de la salle de visionnement pour diffuser des vidéos d'intérêt régional, le réaménagement du hall, la mise à jour de l'exposition, l'ajout d'affichage et un nouveau site internet ;

ATTENDU que la Maison du Granit propose aux municipalités un plan de commandite afin de mettre en œuvre leur plan de relance ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

DE NE PAS ACQUIESER à la demande du Conseil d'administration de la Maison du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.6 L'Ensoleillée – Conférence d'Étienne Boulay

Résolution 2019-05-175

ATTENDU que l'Ensoleillement est une ressource communautaire en santé mentale qui permet de chercher et de trouver individuellement et collectivement des moyens de rétablir, de développer et de maintenir une bonne santé mentale, tout en favorisant l'intégration sociale ;

ATTENDU que se tiendra au Québec la semaine de la santé mentale du 6 mai au 12 mai ;

ATTENDU que le moyen que l'Ensoleillement a trouvé pour promouvoir et prévenir la santé mentale est de faire venir un conférencier qui est porte-parole pour Bell Cause pour la cause, soit monsieur Étienne Boulay ;

ATTENDU que l'Ensoleillement s'adresse aux municipalités afin d'obtenir une aide financière leur permettant d'offrir cette conférence à un grand public et à faible coût pour les personnes fréquentant la ressource ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

DE NE PAS ACQUIESER à la demande du Conseil d'administration de la
Maison du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**19. LOT 3 740 933 (RUE SAINT-CHARLES) – EMPIÈTEMENT DANS
L'EMPRISE MUNICIPALE**

Résolution 2019-05-176

ATTENDU que l'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation
de la Municipalité ;

ATTENDU qu'actuellement, un citoyen occupe le domaine public sans autorisa-
tion en y cordant son bois de chauffage empêchant ainsi le déneigeur à pousser
sa neige plus loin dans la rue ;

ATTENDU que des bâtiments appartenant à ce même citoyen occupent le do-
maine public sans autorisation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal demande au citoyen de ne plus corder son bois sur le
domaine public et de voir à déplacer ses bâtiments sur sa propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. VARIA

Aucun point ajouté.

21. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 17 avril 2019
- ⇒ Comité administratif – PV du 18 mars 2019
- ⇒ Comité administratif – PV du 1^{er} avril 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 8 avril 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 23 avril 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 6 mai 2019
- ⇒ Membres en direct
- ⇒ Mini-Scribe

22. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 10 MAI 2019

Résolution 2019-05-177

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 5 avril et le
10 mai 2019 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre
du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

23. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l'assistance.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2019-05-178

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.